



**PRÉFET
DE MAYOTTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES

Date de publication : 31/05/2021

Date de fin de publication : 01/07/2021

Date de fin de réception des candidatures : 30/06/2021

Appel d'offre N° 02/DAC/2021



**ANCIEN VILLAGE D'ANTANA BE
Commune de Chirongui, Mayotte**

ÉTAT EXISTANT, ÉTUDE D'ENTRETIEN et de MISE EN VALEUR

Cahier des charges

Les candidatures sont à adresser à :

DAC Mayotte

dac-mayotte@culture.gouv.fr

Renseignements :

dac-mayotte@culture.gouv.fr

BP 676 – 97600 Mamoudzou

Tel : 02 69 63 00 48

Dossier suivi par :

Violaine BRESSAND

violaine.bressand@culture.gouv.fr

Étienne BERGDOLT

etienne.bergdolt@culture.gouv.fr



Introduction

Au milieu du XIXe siècle, la mangrove au sud de Poroani (commune de Chirongui) a vu fleurir un village tout en cases alignées le long d'une voie de circulation qui suit l'axe de la presqu'île ; une mosquée est bâtie dans cet alignement ; le village est dénommé Antana Bé (également *Dzaoudzi*).

Les cases étaient certainement en constructions végétales traditionnelles : murs en torchis sur armature bois et toit en chaume. Il n'en subsiste aujourd'hui que des vestiges de sols réalisés avec une chape maçonnée. La première mosquée d'Antana Bé a été construite à partir de matériaux simples (feuilles de cocotier et terre) et a été entièrement refaite en dur en 1930 avec des matériaux provenant du site : sable de plage, murs en maçonnerie de moellons pierres et coraux hourdés au mortier de chaux corallienne. Quelques vestiges de tombes attestent la présence d'un cimetière. La montée des eaux inonde régulièrement le village. En 1987, pour des raisons d'hygiène et de sécurité publique, la commune prend alors la décision de déplacer le village et ses habitants.

Le site présente un intérêt indéniable pour l'histoire des implantations humaines à Mayotte et témoigne de la manière traditionnelle d'urbaniser à la fin du XIXe siècle. L'ancien village d'Antana Bé est inscrit au titre des monuments historiques par arrêté préfectoral du 21 octobre 2019.

En 2019, une étude de l'état existant a été commandée par la DAC afin de disposer d'un inventaire des données historiques et archéologiques précis du site, ainsi que d'un lever topographique.

Objectif

Cette deuxième phase d'étude a pour objet la réalisation d'un cahier des charges de gestion patrimoniale et paysagère. Ce travail doit permettre à la commune et/ou la communauté de communes de planifier et d'organiser les travaux d'entretien et de mise en valeur du site d'Antana Bé.

Livrables

Les livrables sont attendus au plus tard le 31 octobre 2021 et sont les suivants :

Cahier des charges d'entretien patrimonial et paysager

1 Bilan sanitaire (architecte et paysagiste) :

Un bilan sommaire de l'état sanitaire des vestiges bâtis, des sujets végétaux et des composantes principales du paysage sera établi.

Superficie : Terrains protégés au titre des monuments historiques : 4,743 ha (parcelles AB2 : 49 349 m², AB1 : 330 m² et AB162a : 3 747 m²)

2 Cahier des charges d'entretien :

En fonction de l'état sanitaire, la liste des travaux nécessaires à la conservation du site sera établie. Elle distinguera 3 types de travaux :

- les travaux d'entretien à conduire périodiquement en décrivant les travaux et en indiquant la périodicité (élagage, travaux de bâtiment, nettoyage, etc).
- les travaux nécessaires à court terme pour la gestion de la fréquentation (touristique) du site (accès au site, contrôle d'accès, circuit de visite, aménagements paysagers opportuns, éventuels travaux d'urgence pour la sécurité du public). A réaliser en concertation selon les besoins exprimés par le gestionnaire du site.
- les travaux à prévoir à moyen terme (remplacement de végétaux ou réfection bâtiment sans caractère d'urgence).

Pour rappel, le site est inscrit au titre des monuments historiques. Les propositions de travaux devront tenir compte de la réglementation liée aux monuments historiques (code du Patrimoine).

Des échanges seront organisés avec la DAC, le Conservatoire du Littoral (affectataire du site), ainsi que la commune de Chirongui et la Communauté de Communes du Sud, dans le cadre des différents projets envisagés sur la zone.

Dans le cadre de la demande de labellisation Ville/Pays d'Art et d'Histoire (VPAH) portée par la commune de Chirongui, des contacts seront pris avec le service Culture et Patrimoine de la commune.

Documents disponibles à la Direction des affaires culturelles de Mayotte :

- Etude de l'état existant (phase 1) de l'ancien village d'Antana Bé (SHAM-DroneGO 2019)
- Levers topographiques (DroneGo, 2019)
- Note descriptive, relevé de la mosquée
- Dossier documentaire du site
- Photographies du site et de la mosquée

Remise des offres

Les offres comprenant une courte note méthodologique, les références et expériences des candidats-es, une proposition de prix ainsi qu'un calendrier prévisionnel sont à adresser à la DAC Mayotte par courriel (dac-mayotte@culture.gouv.fr), **au plus tard le 30 juin 2021, 19 h (heure de Mayotte).**

L'offre distinguera le délai et le prix et indiquera les membres du groupement en charge de chaque tâche décrite.

Le choix s'effectuera au bénéfice de l'offre la plus avantageuse, et ce, au regard des trois critères suivants :

- La méthodologie employée (40%)
- Les références (40%)
- Le prix (20%)

Durée de l'étude : 3 mois. Livraison au plus tard le 31 octobre 2021.

Rendu

Les documents sont à fournir en 3 exemplaires papier dont un reproductible et sous format numérique. L'ensemble des données documentaires et graphiques sera joint en annexe format papier et numérique en bonne définition. Les logotypes (DAC Mayotte, monuments historiques) seront mis à disposition du prestataire et apparaîtront sur les documents.

Contacts

Renseignements techniques et administratifs :

Étienne Bergdolt, Architecte des Bâtiments de France : etienne.bergdolt@culture.gouv.fr

Violaine Bressand, ingénieure chargée du patrimoine : violaine.bressand@culture.gouv.fr